

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
1^{er} juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :
**01. ÉLECTION DU
MAIRE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le 08-07-2020

ID : 059-215904004-20200705-18072020



L'an deux mil-vingt, le Cinq Juillet à dix heures mir

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. TIMELELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives à** Mme LORPHELIN Martine – M. PARENT Jacques.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BEURAERT Martine a été élue Secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-4 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité trois assesseurs : Mesdames BLANQUART Marine, PETITPRET Sabine et DELANSAY Sylvie.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Bulletins nuis :	0
Bulletins blancs :	8
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	15

A obtenu :

– M. DUYCK Joël, 21 voix (vingt-et-une)

M. DUYCK Joël a été proclamé Maire, à la majorité absolue, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, le 05 juillet 2020 et an susdits.

Ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.